

Mémoire de la Mine de Montbelleux

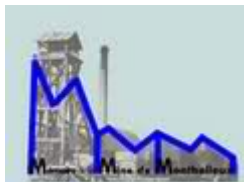
Association la **3M Montbelleux**

Siège social : Mairie, 14 avenue de Normandie - 35133 - Luitré-Dompierre

RNA W351001255 Siret 53971823900012

la3m.montbelleux@orange.fr

<https://www.la3m-montbelleux.com/>



LETTRE D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS N° 37 mai 2025

Pas de porte ouverte le 21 juin 2025 !

Le 15 mai 2025, nous avons reçu un courriel de monsieur Patrick Manceau, président de Fougères Agglomération : *"...Je vous rappelle que, par courrier du 11 juin 2015, le Préfet nous a formellement rappelé **l'interdiction totale d'accueil du public** sur l'emprise de ce site. Interdiction par ailleurs stipulée dans les termes de la vente au bénéfice de Fougères Agglomération.*

Au-delà même de la pollution potentielle des sols, cette interdiction est légitimement fondée sur les risques pour les personnes en particulier au regard des possibles mouvements de terrain qui pourraient survenir.

En l'absence d'un nouveau positionnement des services de l'Etat sur ce dossier, je suis donc au regret de vous informer qu'aucune manifestation ne pourra avoir lieu sur le site..."

Nous nous cantonnerons donc à nous conformer à cette injonction. Notre, pourtant traditionnelle, ouverture au public permettait depuis 15 ans, aux anciens mineurs, aux voisins, aux adhérents et à tous les sympathisants séduits par ce patrimoine industriel, de venir passer un "bon moment" en ce site, témoin d'une vie économique intense au cours du XXe siècle.



Nous voilà revenus à la situation que nous avons connue il y a 10 ans. Brutalement, en 2015, après la visite pendant cinq ans d'environ 1 000 personnes, l'interdiction de l'accès au site est tombée.

Rappel. Le 28 juin 2012, avant tout travaux de réhabilitation du site, le préfet, Michel Cadot, s'adresse au président de Fougères Communauté : *"...en plus de garder des édifices qui auraient du être démolis, l'accueil du public sur le site n'avait jusque là pas été envisagé. Aussi, si l'exploitant désire se positionner sur ce nouveau projet, il lui sera nécessaire de fournir...une étude de la compatibilité de la stabilité des terrains avec un lieu destiné à recevoir du public; une étude démontrant l'absence de risques sanitaires vis à vis des personnes fréquentant le site..."*

L'exploitant d'alors, la Société des Mines de Montbelleux, devant la financer, a refusé de fournir cette étude. Depuis nous en sommes restés à ce blocage ; invoqué par monsieur Manceau, le courrier préfectoral du 11 juin 2015, qui n'a pas valeur d'arrêté, n'a pas d'autre fondement. Cette clause est apparue logiquement dans l'acte de vente de la mine à la communauté de commune.

En 2016, à la demande de la 3 M, le sous-préfet, monsieur Fabien Martorana, a étudié le dossier avec le Directeur de la DRAC et du Directeur régional de la DREAL. Le 29 décembre 2016, monsieur Martorana quittait Fougères et nous n'avons pas eu connaissance du résultat.

En juillet 2017, les services de la sous-préfecture précisait dans un courriel que les services pouvant compléter les études d'aléas annexés à l'acte de vente sont le BRGM et l'INERIS.

La commune de Luitré-Dompierre nous a toujours soutenu et en 2018, après une autorisation de son maire, monsieur Michel Balluais, l'accueil du public avait repris. A nouveau des centaines de personnes, groupes scolaires, clubs de retraités, personnes en situation de handicap, groupes de professionnels, réseaux d'étude à l'environnement, venaient sur ce site insolite pour y découvrir la vie des mineurs.

En réalité, les "services de l'Etat " n'ont pas une position fermée sur ce dossier, ils ont toujours demandé qu'on leur communique les pièces conformes.

La "potentielle" pollution du sol, les risques hypothétiques d'effondrement autour du chevalement ne sont pas avérés. C'est au seul propriétaire, Fougères Agglomération, de le déterminer.

Monsieur Patrick Manceau, dans son courriel du 15 mai ne fait aucune allusion à cette étude du risque, il s'est pourtant engagé à la commander (voir OF du 7 juillet 2024). N'en déplaise à certains à la Comcom qui "n'aiment pas Montbelleux" et sa 3 M, nous continuerons à œuvrer pour défendre notre objet, la mémoire.

Et pourtant, Montbelleux intéresse...

Nous continuons à recevoir des demandes de visites de groupes et de particuliers. Nous ne pouvons pas les honorer, nous ne pouvons même pas leur faire découvrir le chevalement, le treuil, la forge, et nos minéraux, nos panneaux d'information, nos outils, casques, pics et pioches de mineur, lampes à benzine ou à carbure, marteaux-piqueurs, barres à mine, barre de purge, burins, pointrolles, herminette, etc. les lieux ne nous sont plus accessibles !

En avril, nous avons pourtant été honorés de recevoir madame Valérie Galéa-Clolus, géologue, présidente de l'association d'animation de la mine de Cap Garonne au Pradet (83). Elle y poursuit son activité depuis 40 ans. Un lieu magique, plein de couleurs à découvrir (www.mine-capgaronne.fr). Nous n'avons pu que lui proposer de jeter un rapide coup d'œil sur notre collection. Elle était désolée de voir que notre promotion de ce patrimoine important était entravée à ce point et trouvait aberrante cette dépossession du public.



Minéraux. Don de madame
Galéa-Clolus



Azurite



Malachite



Olivienite

BULLETIN adhésion/renouvellement/don à La 3 M – Mémoire de la Mine de Montbelleux.

ANNÉE : 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse courriel :@.....

(merci de l'indiquer, nous faisons ainsi des économies d'envoi postal).

Je verse la somme de.....€ à la 3 M (minimum 5€).

Date :

Signature :

Merci de nous renvoyer votre bulletin et votre règlement 2025 à la 3 M - Mémoire de la Mine de Montbelleux

chez Marie-France Connault, 2 Résidence des Tilleuls 35133 St Sauveur -des-Landes